

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTION CA24 220195

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, la résolution suivante :

Résolution CA24 220195 autorisant la catégorie d'usage E.5 (2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec) - (dossier 1248678006)

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 16 juillet 2024.

Cette résolution est entrée en vigueur le 16 juillet 2024 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 24 juillet 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire